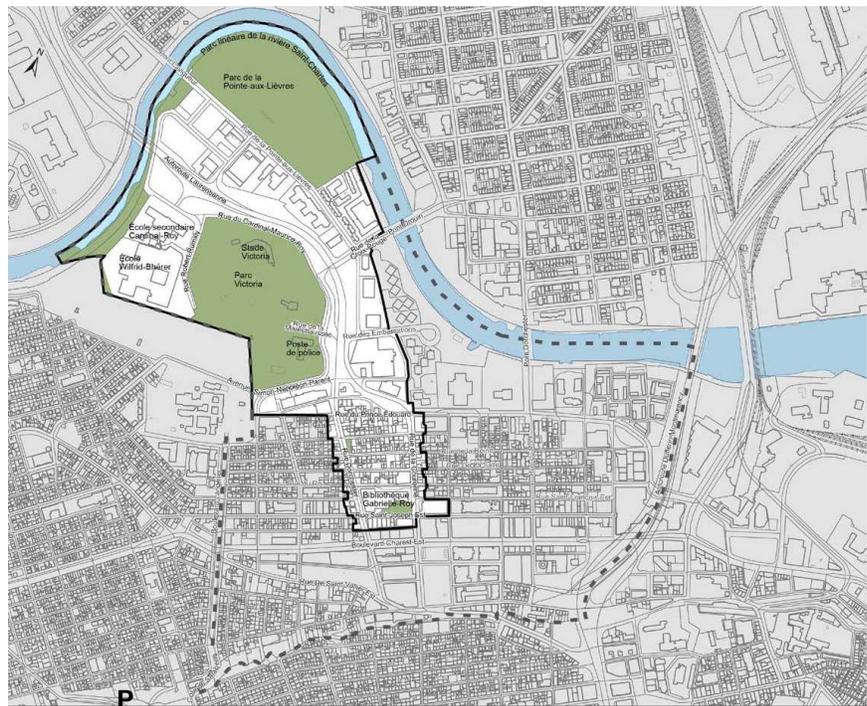


Arrondissement de La Cité-Limoilou
Consultations publiques

Rapport de consultation sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU)- Pour l'entrée de ville du quartier Saint-Roch



Présenté par :
André Martel, conseiller en consultations publiques

Janvier 2013



**PROGRAMME PARTICULIER
D'URBANISME
POUR L'ENTRÉE DE VILLE
DU QUARTIER SAINT-ROCH**

**RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION
TENUE DANS LE CADRE DE LA
LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME
(LAU)**

**Mardi 27 novembre 2012, 19 h
Club social Victoria
170, rue du Cardinal-Maurice-Roy**

TABLE DES MATIÈRES

ORDRE DU JOUR.....	5
1. OUVERTURE.....	6
2. PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) POUR L'ENTRÉE DE VILLE DU QUARTIER SAINT-ROCH	6
3. RÉCEPTION DES COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU PUBLIC	6
3.1 SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION	6
3.2 LES ORIENTATIONS	7
3.2.1 CONFIRMER L'ÎLOT DE LA PLACE JACQUES-CARTIER COMME PÔLE CULTUREL DU CENTRE-VILLE ET NŒUD MAJEUR DU TRANSPORT EN COMMUN	7
• Le nouveau bâtiment et le Best Western.....	7
• La bibliothèque	9
• Rue Saint-Joseph.....	9
• Reconstruction du stationnement sous la place Jacques-Cartier.....	9
• L'aménagement de la place Jacques-Cartier et la rue du Roi.....	10
3.2.2 CONSOLIDER ET DENSIFIER LE TISSU URBAIN PAR L'APPORT DE NOUVEAUX PROJETS SUR DES TERRAINS VACANTS ET L'AMÉLIORATION DU CADRE BÂTI	10
• Mixité sociale.....	10
• Consolider et densifier le tissu urbain.....	11
• Rues Dorchester et de la Couronne	12
• Quadrilatère formé des rues De La Salle, Dorchester, du Prince-Édouard et de la Couronne	12
• Rues Lalemant et Simon-Napoléon Parent.....	12
• Rue de la Croix-Rouge	13
• Bruit et système de climatisation.....	13
3.2.3 METTRE EN VALEUR LES TERRAINS DÉSAFFECTÉS DE LA POINTE-AUX-LIÈVRES PAR LA CRÉATION D'UN ÉCOQUARTIER.....	13
• Concept d'écoquartier.....	13
• Parc linéaire et pavillon de service	14
• Mixité sociale.....	14
• Hauteur des bâtiments	14
• Déplacements actifs et stationnement.....	15
• Équipements collectifs.....	15
3.2.4 CONSOLIDER LE PARC VICTORIA ET SES GRANDS ÉQUIPEMENTS PUBLICS EN FAVORISANT UNE PLUS GRANDE OUVERTURE SUR LE MILIEU URBAIN	15
• Réutilisation du site du poste de police.....	15
• Accès au parc Victoria.....	16
• Boulevard Langelier	17
• Poste de police de quartier.....	17

3.2.5 FAVORISER LES DÉPLACEMENTS ACTIFS ET PAR TRANSPORT EN COMMUN EN PROCÉDANT AUX INTERVENTIONS QUI S'IMPOSENT DANS LA FOULÉE DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DU PMD..	17
• Déplacements actifs – en général.....	17
• Déplacements actifs – à pied	17
• Déplacements actifs – en vélo.....	18
• Transport en commun	18
• Stationnement et parc automobile	19
• Plan de mobilité durable (PMD).....	19
• Boulevard urbain	20
• Réaménagement de rues et concept de rue partagée.....	20
3.2.6 CONCRÉTISER LE « PROJET SAINT-ROCH TECNOCULTURE » EN MISANT SUR LES ATOUTS DU MILIEU ET LE POTENTIEL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ESPACE PUBLIC.....	21
• Place Jacques-Cartier	21
• Caractère inclusif du projet, signature technoculturelle du quartier, rétention des artistes	22
3.3 ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE; VERDISSEMENT ET ÎLOTS DE CHALEUR ; PPU POUR LA PARTIE SUD DU QUARTIER.....	22
• Accessibilité universelle.....	22
• Verdissement et îlots de chaleur.....	23
• PPU pour la partie sud du quartier.....	23
4. FIN DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION À 23 H 55.	23
ANNEXE 1	24
Liste des intervenants.....	24

PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME POUR L'ENTRÉE DE VILLE DU QUARTIER SAINT-ROCH

RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE DANS LE CADRE DE LA *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (LAU)*

Mardi 27 novembre 2012, 19 h
Club social Victoria
170, rue du Cardinal-Maurice-Roy

Étaient présents :

MM.	Louis-Daniel Brousseau	Service de l'aménagement du territoire
	André Martel	Arrondissement de La Cité-Limoilou
	François Picard	Vice-président du comité exécutif
M ^{mes}	Chantal Gilbert	Membre du comité exécutif et conseillère du district des Faubourgs
	Caroline Houde	Service de l'aménagement du territoire

Outre les noms mentionnés ci-dessus, environ 300 personnes assistaient à la consultation.

Le rapport de consultation a été préparé par M. André Martel en collaboration avec Mme Cristina Bucica, M. Denis Bergeron et Mme Marie Lagier. La mise en page et la correction linguistique ont été assurées par Mmes Mélissa Gagnon et Pascale Serres.

Ordre du jour

- 1. Ouverture**
 - Démarche de consultation et objectif de l'assemblée
 - Mise en contexte
- 2. Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour l'entrée de ville du quartier Saint-Roch**
 - Présentation sommaire du règlement RVQ 1998
- 3. Réception des commentaires et recommandations du public**
- 4. Fin de l'assemblée de consultation**

L'assemblée de consultation fut ouverte à 19 h 10 et s'est terminée à 23 h 55.

1. Ouverture

M. André Martel, conseiller en consultations publiques, procède à l'ouverture de l'assemblée. Il invite M. François Picard, vice-président du comité exécutif et Mme Chantal Gilbert, membre du comité exécutif et conseillère du district des Faubourgs, à présenter le contexte de la présente consultation. Par la suite, M. Martel donne de l'information sur la convocation, la documentation, le déroulement de la consultation et sur le rapport de consultation qui découlera de l'assemblée.

Le PPU pour l'entrée de ville du quartier Saint-Roch a fait l'objet d'une présentation publique le 20 juin 2012 et la documentation fut versée sur la page internet du PPU à cette date. La consultation publique du 27 novembre 2012 a été annoncée au moyen d'un communiqué de presse le 25 octobre 2012 et par un avis porte-à-porte distribué dans l'ensemble du quartier Saint-Roch et dans une partie des quartiers Saint-Sauveur et Vieux-Limoilou, les 8 et 9 novembre 2012. Le document de consultation sur le règlement R.V.Q. 1998 fut rendu disponible sur la page internet du PPU le 25 octobre 2012 et la présentation résumée du projet de règlement a été mise en ligne le 23 novembre. Les personnes inscrites aux fichiers électroniques des abonnées des pages Internet du PPU et du conseil de quartier de Saint-Roch ont été informées des ajouts à la page Internet du PPU.

2. Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour l'entrée de ville du quartier Saint-Roch

M^{me} Caroline Houde, du Service de l'aménagement du territoire présente un résumé du règlement R.V.Q. 1998 sur le PPU pour l'entrée de ville du quartier Saint-Roch.

3. Réception des commentaires et recommandations du public

L'objectif de ce rapport est de rendre compte de manière résumée des interventions du public à l'égard du PPU faites dans le cadre de l'assemblée publique de consultation. Les commentaires sont regroupés en fonction des six orientations du PPU. Au total, soixante personnes sont intervenues au microphone, l'annexe 1 présente la liste des intervenants. Parmi ceux-ci, vingt-neuf ont déposé un document écrit. Les documents écrits à la machine peuvent être consultés sur la page internet du PPU. Après chaque résumé des interventions sur un sujet donné, nous avons inscrit entre parenthèses le nom des personnes ou des organismes qui sont intervenus sur celui-ci. Un nom inscrit en italique indique qu'un document écrit appuie l'intervention faite à la consultation publique.

3.1 Sur le processus de consultation

Treize personnes sont intervenues sur le processus de consultation.

- Ainsi, plusieurs ont suggéré pour ce type de dossier de consulter la population en amont, c'est-à-dire avant même l'adoption du projet de règlement du PPU

qui fera l'objet de la consultation réglementaire. Cette façon de faire permettrait, dès l'amorce de l'élaboration du PPU, que les commentaires de la population influencent la rédaction des orientations du PPU. Pour certains, cette approche et le recours à une démarche participative, plutôt que strictement consultative, renforceraient à la fois l'adhésion au PPU, le sentiment d'appartenance au quartier et induiraient des changements plus durables. De plus, il importe de trouver des moyens qui permettent d'obtenir l'opinion des personnes marginalisées ou qui ne sont pas à l'aise avec les processus de consultation conventionnels. (*CCCQSS, CQSaint-Roch, CCSR MDufour MApril, EnGrEnAgE, DGagnon, FGautrais, PFrappier groupe de résidents, LHCampagna*)

- D'autres estiment que le délai entre la tenue de la présente consultation publique et la date annoncée pour l'adoption du PPU par le conseil municipal est trop court. De plus, ce délai n'apparaît pas être à la hauteur de la participation citoyenne suscitée par cette consultation. On se demande comment en si peu de temps la Ville pourrait faire une analyse exhaustive des commentaires et en tenir compte dans l'adoption du PPU. (*CCSR MApril, DGagnon, OMeyer, MEOuellet*)
- Par ailleurs, en ce qui a trait aux suites à donner au PPU, des intervenants demandent que la Ville informe la population des résultats de la consultation publique, notamment en indiquant ce qu'il est advenu des recommandations, si elles ont été retenues ou non et, dans ce dernier cas, pourquoi. Il est également suggéré de mettre en place un comité de suivi qui serait composé de représentants des citoyens, des gens d'affaires et d'organismes travaillant sur des enjeux du PPU comme le transport et l'environnement. (*CCCQSS, CQSaint-Roch*)
- Des intervenants soulignent l'importance d'utiliser des lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite pour les consultations publiques, comme le lieu utilisé pour la présente consultation. Enfin, considérant la grande participation du public, il a été suggéré de tenir ce type de consultation un samedi, ce qui réglerait le problème de la contrainte de temps pour les droits de parole et permettrait à tous d'intervenir dans de meilleures conditions. (*CAPVISH, ROP03, HBreton*)

3.2 Les orientations

3.2.1 Confirmer l'îlot de la place Jacques-Cartier comme pôle culturel du centre-ville et nœud majeur du transport en commun

- *Le nouveau bâtiment et le Best Western*

Au total, dix-huit personnes sont intervenues sur la question du nouveau bâtiment de la place Jacques-Cartier et trois sur le projet du Best Western

- En ce qui a trait au nouveau bâtiment de la place Jacques-Cartier, neuf intervenants ont indiqué leur désaccord avec la proposition d'un immeuble de

60 mètres. Tous demandent que la hauteur du bâtiment soit réduite à 33 mètres pour un immeuble d'environ 8 ou 9 étages. Certains indiquent qu'un gabarit de 60 mètres va à l'encontre du renforcement du caractère public de la place et, dans cet esprit, il apparaît opportun de s'appuyer davantage sur le bâti existant dans la détermination de la hauteur permise. De plus, un bâtiment moins haut permettrait d'éviter la rupture de gabarit avec la zone résidentielle située au nord de la rue du Roi, réduirait l'effet des vents au sol et l'ombrage sur la place. Également, dans le choix de la hauteur, il importe de respecter l'organisation spatiale, les vues et les paysages que l'on a sur la ville depuis la périphérie du quartier. (*CCCQSS, CDÉC de Québec, CCSR MDufour M'April, M'Landry groupe de résidants, EnGrEnAge, GLapierre, P'Frappier groupe de résidants, C'SSSVielle-Capitale*)

- Par ailleurs, deux intervenants se disent préoccupés par la construction d'un bâtiment de 60 mètres. Ils soulignent qu'un tel bâtiment pourrait rendre l'utilisation de la place moins intéressante : diminution du confort des utilisateurs étant donné la présence de vents et de la faiblesse de l'ensoleillement. L'impact visuel est aussi à considérer. Une étude sur cet aspect est demandée, ainsi qu'une étude du climat local. (*Association du design urbain du Québec, ASavoie-Perron*)
- Six intervenants ont fait état de leur accord avec le projet de construction du nouvel immeuble, à la fois commercial et résidentiel. Le nouveau bâtiment est quasi entouré exclusivement de bâtiments commerciaux et institutionnels et la hauteur proposée s'apparente à celle des bâtiments voisins. À long terme, il fera partie du paysage urbain et sera accepté comme d'autres bâtiments à Québec. (*SGauvin, SDC, GM Développement, Paragim, Camelia Sinensis, Les Bossus*)
- En ce qui a trait au caractère du bâtiment qui sera construit, sans privatisé l'espace public actuel, il a été signalé que l'immeuble pourrait comprendre à la fois une composante publique dans sa partie basse et une privée aux étages supérieurs. La partie publique doit viser au renforcement de la fonction culturelle de la place Jacques-Cartier et, dans cette perspective, il importe de doter l'immeuble d'espaces culturels de premier plan (nouvel auditorium, salle d'expositions, etc.) le tout en lien avec la bibliothèque. Au plan architectural, il est recommandé de développer un concept architectural et fonctionnel pour l'ensemble de la place de façon à regrouper de manière cohérente les édifices existants, la place publique et le nouvel édifice. On suggère la mise en place d'un concours d'architecture afin de créer un édifice phare qui traduise véritablement le pôle culturel du quartier Saint-Roch, qui ajoute à la qualité architecturale du quartier et qui intègre les standards les plus élevés de la certification LEED. (*CQSaint-Roch, CCSR MDufour M'April, Camelia Sinensis*)
- En ce qui a trait au projet Best Western, trois personnes s'y montrent favorables notamment parce qu'il prévoit une composante résidentielle. Toutefois, un intervenant demande de s'assurer que sa façade sur la rue De La Salle soit soignée et qu'elle contribue à embellir cette rue. (*SDC, YDesmarais groupe de résidants, Paradigm*)

- *La bibliothèque*

Cinq personnes se sont exprimées sur la rénovation de la bibliothèque.

- Elles demandent de ne pas réduire l'espace actuel de la bibliothèque. Au contraire, celle-ci doit retrouver les espaces et les équipements de pointe nécessaires : auditorium, salle d'expositions ou une salle multifonctionnelle (à considérer avec le nouvel édifice). Il faut y prévoir un espace de diffusion en lien avec le volet TechnoCulture. Ses rôles sociaux et communautaires doivent être renforcés. (*CDÉC de Québec, CQSaint-Roch, CCSRSGenest MDufour, CSSSVieille-Capitale*)

- *Rue Saint-Joseph*

Dix-huit personnes se sont prononcées sur le double sens de la circulation proposé pour la rue Saint-Joseph, entre les rues Dorchester et de la Couronne.

- Dix personnes se montrent favorables à cette proposition et font valoir qu'elle permet aux automobilistes de se rendre directement aux établissements d'affaires situés à l'est de la rue de la Couronne. Présentement, les automobilistes doivent faire un détour par la rue Notre-Dame-des-Anges ou le boulevard Charest. Cette modification à la circulation est perçue comme un moyen de désenclaver la partie de la rue Saint-Joseph située à l'est de la rue de la Couronne. (*SDC, GMDéveloppement, Baltazar, Hybride Café, Innovision, Festival de magie, RAuclair, Paradigm, ALLIED, MCarrier*)
- Inversement, huit personnes demandent à la Ville de ne pas autoriser le double sens de circulation dans ce tronçon de la rue Saint-Joseph. On fait valoir la diminution de la sécurité des piétons liée au conflit potentiel entre ceux-ci et les automobilistes, le tout dans un contexte où cette rue borde une place publique importante, place sur laquelle on trouve la bibliothèque en plus d'être adjacente au nœud majeur de transport en commun de la rue du Roi. Par ailleurs, certains suggèrent de permettre la circulation des vélos à contresens. (*CCSRMDufour MApril MJRenard, Accès transports viables, EnGrEnAgE, GLapierre, GDenis, PFrappier groupe de résidents*)

- *Reconstruction du stationnement sous la place Jacques-Cartier*

Quatre personnes sont intervenues sur ce sujet.

- Un intervenant demande que les accès au stationnement soient localisés de manière à ce qu'ils ne nuisent d'aucune façon à la circulation piétonne sur la rue Saint-Joseph. Dans l'atteinte de cet objectif, l'utilisation des accès actuels est privilégiée. (*CQSaint-Roch*)
- Trois intervenants demandent de ne pas augmenter l'offre de stationnement de la place, mais d'offrir à la population qui se déplace en direction du centre-ville des options de transport durable et adapté au contexte urbain (marche, vélo, transport collectif). Un autre fait état d'inquiétudes quant à la réfection du

stationnement, elle entraînera l'augmentation de la circulation automobile autour d'une place qui sera fortement utilisée par les piétons. (*Accès transport viable, CCSR M'April, CSSSVieille-Capitale*)

- *L'aménagement de la place Jacques-Cartier et la rue du Roi*

Quatorze personnes sont intervenues sur le sujet de l'aménagement de la place Jacques-Cartier.

- La place est vue comme une façon de conserver et de développer la cohésion sociale du quartier. En ce sens, elle est un lieu où les citoyens viennent se détendre et discuter. Elle contribue à alimenter la vie de quartier et constitue un lieu de culture. Dans cet esprit, sur le plan de la conception, la place devra refléter le caractère culturel et la créativité du quartier et être conçue comme un espace public à l'échelle du piéton. La place jouera un rôle de seuil entre le corridor piétonnier et la promenade commerciale de la rue Saint-Joseph et son pôle de transport en commun. Dans le cadre du concept de TechnoCulture, elle constituera un lieu de rassemblement pour les manifestations artistiques et communautaires. Certains suggèrent d'agrandir la place, de prévoir de la verdure, d'installer une tribune publique et des équipements légers (bancs, tables et jeux pour réunir toutes les tranches d'âge). Puisque la place constituera une plaque tournante du transport en commun et un pôle culturel important, celle-ci doit être accessible physiquement à toutes les clientèles. En ce qui a trait à l'élaboration du projet, la participation des citoyens et des acteurs présents autour de celle-ci est recommandée afin d'en assurer l'appropriation par la population. Un concours international d'urbanisme et d'architecture devrait être lancé dans le but d'imaginer le design de la future place. (*CQSaint-Roch, SGauvin, Vivre en ville, CCSRMDufour M'April, Accès transports viables, CAPVISH, ROP03, DGagnon, PFrappier groupe de résidants, CSSSVieille-Capitale, Association du design urbain du Québec, PFortin, MEOuellet*)

Quatre personnes sont intervenues sur le sujet de la rue du Roi

- Puisque la rue du Roi constitue un nœud majeur du transport en commun, les commentaires visent à s'assurer que tous les efforts seront faits pour mettre en place des aires d'attente conviviales, avec des abris tempérés, et s'assurer du caractère sécuritaire de la rue. Également, il est demandé de profiter des travaux pour mettre en œuvre l'accessibilité universelle des cheminements, particulièrement ceux en provenance du boulevard Charest. (*PFrappier groupe de résidants, MEOuellet, ROP03, CSSSVieille-Capitale*)

3.2.2 Consolider et densifier le tissu urbain par l'apport de nouveaux projets sur des terrains vacants et l'amélioration du cadre bâti

- *Mixité sociale*

Seize intervenants ont discuté de la question de la mixité sociale.

- Plusieurs demandent à la Ville de s'assurer du développement d'une proportion de logements sociaux, communautaires et coopératifs dans les nouvelles constructions qui verront le jour sur le territoire du PPU, proportion équivalente à celle existante dans le quartier, soit 30 %. Dans cette perspective, il est proposé de doter le PPU d'objectifs précis et ambitieux en matière de logements familiaux et sociaux. Le développement du quartier doit avoir un impact favorable sur l'inclusion des personnes vulnérables ou démunies. Afin d'assurer une offre variée de logements, certains demandent de s'assurer qu'il y ait construction de logements locatifs. Également, les nouvelles constructions résidentielles doivent prendre en compte l'accès des personnes avec un handicap physique et, dans cet esprit, il est demandé de renforcer l'application des principes d'accessibilité universelle aux immeubles de fort gabarit. Dans le cadre bâti existant, il faut s'attacher à trouver une solution à l'empiètement de la rampe d'accès sur la voie publique, empiètement interdit par la réglementation municipale (*CCCQSS, CDÉC de Québec, FLebel, MLandry groupe de résidents, EnGrEnAgE, CAPVISH, CCSRMDufour M'April, DGagnon, FFrappier groupe de résidents, CSSSVieille-Capitale, PFortin, BLasalle*)
- S'ils sont favorables à la mixité, certains intervenants estiment que celle-ci doit viser les familles avec des revenus moyens et aisés, mais ne doit pas passer par l'imposition de contraintes en matière de clientèle à rejoindre (l'obligation du 30 % de logements sociaux). (*DBoulangier, Innovision, Hybride Café*)
 - *Consolider et densifier le tissu urbain*

Neuf personnes ont abordé la question de la densification du tissu urbain.

- D'une manière générale, certains estiment qu'on ne devrait pas permettre des bâtiments de plus de 8 étages sur l'ensemble du territoire du PPU. Un autre souligne qu'il faut respecter le patrimoine bâti dans l'établissement des différents secteurs de zonage, tout en tenant compte des bâtiments vétustes et du besoin de logements accessibles pour la classe moyenne. Il faut aussi profiter des opportunités offertes par les terrains vacants pour offrir une variété d'habitats et un bâti novateur. Dans la définition des hauteurs, il importe de tenir compte de la partie nord du PPU qui n'est pas construite et la partie sud où le quartier est déjà construit. La définition des hauteurs des bâtiments doit être concertée avec les citoyens. Les projets ayant un fort gabarit devraient faire l'objet d'études sur l'ensoleillement et les vents au sol. (*CDEC de Québec, CQSaint-Roch, CSSSVieille-Capitale, ASavoie-Perron*)
- Pour d'autres intervenants, le PPU doit être plus ambitieux. Il faut augmenter de façon substantielle le nombre de logements de manière à appuyer la demande en logements des personnes qui travaillent dans le quartier et favoriser la rétention des entreprises du CNNTQ. Le quartier ne peut pas vivre au plan commercial en s'appuyant uniquement sur les grands événements, le tourisme et la venue journalière des travailleurs. La densité de la population doit augmenter et cela passe par l'ajout de logements. (*SDC, Baltazar, Hybride Café, Innovision, Festival de magie*)

- *Rues Dorchester et de la Couronne*

Neuf intervenants ont formulé des commentaires concernant les rues de la Couronne et Dorchester

- S'appuyant sur les conclusions du Sommet Saint-Roch qui proposent d'attirer des résidants afin de renforcer la vitalité économique, le sentiment de sécurité et aider à la rétention des entreprises, huit intervenants proposent d'autoriser sur chacune de ces deux rues un zonage de 33 mètres, pour des bâtiments d'environ 9 à 10 étages dédiés à la fonction résidentielle. Pour ces personnes, il s'agit d'une hauteur équivalente à celle autorisée sur le boulevard Charest. De plus, ils estiment qu'avec une telle hauteur il devient possible d'offrir des logements de bonne qualité, avec de bons services, à des coûts plus abordables que dans les petites copropriétés. Même si elle se montre favorable à la densification sur ces deux artères, une personne souligne que les condos ne sont pas toujours attirants pour les jeunes familles. (*GMDéveloppement, SDC, CFortin, Paradigm, ALLIED, MCarier, LMassicotte, RAclair*)
- Par ailleurs, s'il est favorable à la densification dans ce secteur, un intervenant croit que la densification doit se faire sans compromettre la qualité de vie des voisins. Dans cet esprit, il faut mesurer l'impact de constructions de 33 mètres sur l'îlot résidentiel situé entre les Rues Dorchester et de la Couronne, îlot qui présente un plus faible gabarit. (ABazoge)

- *Quadrilatère formé des rues De La Salle, Dorchester, du Prince-Édouard et de la Couronne*

Une personne est intervenue sur ce sujet.

- Coupé du quartier, ce quadrilatère doit faire l'objet d'un embellissement et d'une valorisation des rues résidentielles. Dans le même esprit, les petits espaces libres de construction le long des rues Dorchester et de la Couronne pourraient être améliorés. Par ailleurs, afin de conserver la quiétude de la zone résidentielle (PE1) il est demandé d'y retirer l'usage de restaurant et de retirer l'usage de bars le long des rues de la Couronne et Dorchester, entre les rues du Roi et du Prince-Édouard, les bars existants seraient maintenus par droits acquis. (*YDesmarais groupe de résidants*)

- *Rues Lalemant et Simon-Napoléon Parent*

Trois personnes ont formulé des commentaires sur ce secteur.

- Dans ce secteur situé à l'ouest de la rue Dorchester, il est recommandé de poursuivre le tissu résidentiel du quartier en utilisant le même gabarit de hauteur que celui de la zone résidentielle adjacente, soit une hauteur de 12 ou 13 mètres. La même approche devrait être retenue pour le secteur de la rue Lalemant situé entre les rues Dorchester et de la Couronne. (*CCSRMDufour, MLandry groupe de résidants*)

- Sans se prononcer sur la hauteur, un intervenant souligne l'importance de densifier le quartier jusqu'aux abords du parc Victoria. La venue de nouveaux résidents est la seule façon de faire si l'on veut éviter la fermeture de commerces. (InterMarché)

- *Rue de la Croix-Rouge*

Quatre personnes sont intervenues sur le sujet de l'immeuble de 60 mètres dans ce secteur

- Toutes les personnes qui sont intervenues expriment leur désaccord avec la proposition de permettre à cet endroit un bâtiment de 60 mètres. Comme pour l'immeuble de la place Jacques-Cartier, on estime qu'une telle hauteur ne respecte pas les vues que l'on a de la ville depuis la périphérie du quartier. Par contre, un bâtiment de 8 étages s'inscrirait dans le respect de la trame urbaine environnante, certains parlent de limiter la hauteur à 25 mètres. (MLandry groupe de résidents, EnGrEnAgE, PFRappier groupe de résidents, CSSSVieille-Capitale)

- *Bruit et système de climatisation*

Une personne est intervenue sur ce sujet.

- Le représentant d'un groupe de résidents du quartier Saint-Jean-Baptiste a tenu à attirer l'attention sur le bruit produit par les systèmes de climatisation installés sur les toits des édifices. Ainsi, ces résidents établissent une distinction entre le bruit urbain ambiant, qui tend à diminuer grandement en soirée et durant la nuit, et le bruit produit par les systèmes de climatisations sur les toits qui est constant. Afin de réduire ce bruit, ils demandent d'exiger que les promoteurs optent pour les technologies les moins bruyantes en matière de système de climatisation dans les projets de constructions neuves et de rénovations. De plus, pour les installations existantes, ils proposent que les appareils soient entourés d'écrans acoustiques. (JRRoberge groupe de résidents de SJB)

3.2.3 Mettre en valeur les terrains désaffectés de la Pointe-aux-Lièvres par la création d'un écoquartier

- *Concept d'écoquartier*

Cinq intervenants se sont exprimés sur ce sujet.

- Ces intervenants demandent de réexaminer le concept d'écoquartier en s'appuyant sur les 12 engagements internationaux reconnus en la matière et sur les meilleures réalisations. À la base, le projet doit être développé en concertation avec la population, pas seulement avec les promoteurs, afin de créer un sentiment d'appartenance essentiel au succès de l'écoquartier. Il faut créer dès que possible une communauté avec les nouveaux résidents dans le

but de favoriser leur engagement dans une démarche de développement durable. Dans ce même ordre d'idée, un intervenant suggère d'appliquer les principes de la Croissance intelligente « Smart Growth » au développement de l'ensemble du quartier Saint-Roch. Ces principes au nombre de 10 touchent notamment le développement compact, le développement au sein des collectivités existantes, la collaboration entre la communauté et les parties prenantes. (*CQSaint-Roch, CCSR MDufour MJRenaud, MLandry groupe de résidants, LHCampagna*)

- *Parc linéaire et pavillon de service*

Un intervenant s'est exprimé sur ce sujet.

- La Société de la rivière Saint-Charles formule plusieurs demandes concernant le parc linéaire et le pavillon de service. Par exemple, elle souhaite s'assurer que les modifications proposées aux limites de l'écoquartier n'empièteront pas sur le parc linéaire. Elle souhaite que la future passerelle pour piétons et cyclistes soit construite de manière à être utilisée durant la saison hivernale et puisse accueillir certains sports hivernaux. Au chapitre du pavillon de service, elle demande que les organismes utilisateurs soient consultés dans l'aménagement du pavillon. En matière de stationnement, il est demandé de prévoir du stationnement de longue durée, plus de 120 minutes, payant ou non, afin de répondre à certains utilisateurs du parc, notamment les randonneurs. (*Société de la rivière Saint-Charles*)

- *Mixité sociale*

Cinq intervenants se sont exprimés sur la question de la mixité sociale

- Si on se montre enthousiasme pour le projet d'écoquartier, il est souhaité que celui-ci permette une réelle mixité sociale : intergénérationnelle, culturelle et économique. La mixité c'est aussi inclure de façon claire l'accessibilité universelle dans la vision d'aménagement, que ce soit dans la construction des bâtiments que dans les lieux publics. Des intervenants demandent de s'assurer d'une offre variée des logements, autant par le mode de tenure (collectif, privé, locatif) qu'en matière de coût. Déjà signalé lors de consultations antérieures, certains proposent 30 % de logements sociaux. D'autres suggèrent de soustraire une partie des terrains à développer de l'offre aux promoteurs privés afin de construire du logement collectif. (*CQSaint-Roch, FFrappier groupe de résidants, CCSR MJRenaud, LHCampagna, ROP03*)

- *Hauteur des bâtiments*

Six intervenants se sont exprimés sur le sujet de la hauteur des bâtiments.

- Parmi ceux-ci, quatre ont demandé de revoir à la baisse les hauteurs proposées. Certains suggèrent que les bâtiments ne dépassent pas plus de 4 étages. De plus, les lots devraient être morcelés pour favoriser la petite propriété. Le tissu urbain doit être resserré en réduisant l'espace entre les

bâtiments. D'une manière générale, on doit favoriser la construction de logements traversants ce qui facilitera leur ventilation. (*CCSR MDufour, MLandry groupe de résidants, EnGrEnAgE, PFrappier groupe de résidants*)

- Par ailleurs, deux intervenants ont souligné leur approbation à l'égard du projet d'écoquartier tel que proposé. Pour un, il s'agit d'un développement comparable à celui du secteur du boulevard Robert-Bourassa. (*FMarchand, GM Développement*)
 - *Déplacements actifs et stationnement*

Deux intervenants se sont exprimés sur ces sujets

- Il est recommandé de revoir à la baisse les normes du stationnement afin de profiter pleinement de la bonne desserte du transport en commun, tout en renforçant les infrastructures favorisant les déplacements actifs et collectifs. Il est noté que la réduction des exigences en matière de stationnement améliorerait le coût monétaire du projet. (*Accès transports viables, CCSR MJRenaud*)
 - *Équipements collectifs*

Deux intervenants se sont exprimés sur ce sujet.

- Si l'on se montre satisfait que la Ville souhaite intégrer l'agriculture urbaine au projet, on se montre inquiet du fait que rien ne laisse envisager l'installation d'un jardin communautaire dans les plans présentés par le promoteur retenu pour la phase 1 de l'écoquartier. De plus, on fait valoir que l'installation de jardins communautaires et collectifs, la création de sites de compostage, l'ajout de salles de rencontres constitueraient des gestes concrets dans une démarche de développement durable. (*Craque Bitume, CCSR MJRenaud*)

3.2.4 Consolider le parc Victoria et ses grands équipements publics en favorisant une plus grande ouverture sur le milieu urbain

Dix-sept personnes se sont exprimées sur ce sujet, la plupart des interventions ont porté sur la réutilisation du terrain occupé par le poste de police.

- *Réutilisation du site du poste de police*

Douze personnes sont intervenues sur la réutilisation du site du poste de police.

- Trois intervenants ne sont pas favorables à l'utilisation de ce terrain pour des fins de stationnement. Ils optent plutôt pour l'agrandissement de la surface verte du parc et font remarquer que les équipements actuels sont déjà passablement utilisés. Considérant ce dernier point et la perspective que le PPU amènera plus de résidants, pour eux, il apparaît impératif de consolider et

d'augmenter la surface verte du parc à même le site du poste de police.
(CCCQSS, CDÉC de Québec, OMeyer)

- Trois intervenants se montrent favorables à la proposition en matière de stationnement. Certains font valoir qu'il y a un manque de stationnement sur rue pour les résidents. L'un d'entre eux suggère de privilégier le stationnement étagé afin d'éviter d'occuper tout l'espace libéré par le départ du poste de police. Un autre estime que dans les autres secteurs du quartier le stationnement sur rue devrait être réservé que pour les résidents. (*GM Développement, ABazoge, HBreton*)
- Cinq intervenants suggèrent d'utiliser le site du poste de police afin d'y poursuivre la trame urbaine du quartier. La zone du stationnement serait limitée à sa partie actuelle, soit celle située devant le stade municipal. Le projet consisterait à prolonger la rue Saint-Anselme, pour un autre la rue Caron, jusqu'à la rue de la Croix-Rouge entre la centrale de police et le parc Victoria. Ainsi, la circulation de transit sur la rue Cardinal-Roy serait reportée sur le nouveau tronçon de la rue Saint-Anselme. Sur le site du poste de police, il est suggéré de construire des bâtiments de 4 étages pouvant atteindre 8 étages le long du futur boulevard urbain. Le stationnement sur rue serait privilégié, mais des stationnements intérieurs accompagneraient les bâtiments de plus fort gabarit. Le stationnement avec parcomètres serait autorisé sur le boulevard urbain. Le nouveau centre communautaire serait situé dans le même secteur que proposé au PPU. À long terme, le terrain occupé par la station d'essence Ultramar serait transformé en parc avec une station pour le tramway. Avec cette réutilisation du site du poste de police, on estime que l'on dépasserait les objectifs de densification du PPU, ce qui permettrait de construire des bâtiments de plus faible gabarit sur les 2 sites visés pour des bâtiments de 60 mètres. (*MBoutin, CQSaint-Roch, SGauvin, Vivre en ville, Accès transports viables*)
- En ce qui a trait au projet de construction résidentielle sur le site du poste de police, un intervenant doute que ce projet puisse se faire compte tenu du taux de contamination des sols. (Syndicat d'une copropriété de Saint-Roch)
 - *Accès au parc Victoria*

Quatre personnes sont intervenues sur ce sujet.

- Des intervenants ont rappelé l'importance d'assurer des accès conviviaux et sécuritaires au parc pour les cyclistes et piétons et notent que les propositions contenues au PPU sur ce sujet permettraient une meilleure cohabitation entre les piétons et les automobilistes. L'un d'entre eux suggère de changer la dénomination du parc et d'autres soulignent l'importance d'un centre communautaire et d'une piscine intérieure pour le quartier. La poursuite de la bonification des équipements du parc à l'intention des familles et des enfants est encouragée. (*CQSaint-Roch, EnGrEnAgE, PFrappier groupe de résidents, PFortin, BLasalle*)

- *Boulevard Langelier*

Une personne est intervenue sur ce sujet.

- Estimant qu'il s'agit d'une anomalie, un intervenant suggère de prolonger le boulevard Langelier jusqu'à la rue Simon-Napoléon Parent en utilisant l'accès à l'Hôpital général de Québec. (FMarchand)

- *Poste de police de quartier*

Un intervenant a formulé un commentaire sur ce sujet.

- Dans le cadre du transfert du poste de police, un intervenant propose de créer un poste de police de quartier dans le secteur de la rue du Roi. (SGauvin)

3.2.5 Favoriser les déplacements actifs et par transport en commun en procédant aux interventions qui s'imposent dans la foulée des orientations d'aménagement du PMD

Vingt-quatre personnes sont intervenues au sujet des déplacements ainsi que du plan de mobilité durable. La plupart des personnes se sont exprimées en faveur des déplacements actifs, du transport en commun et des orientations d'aménagement du plan de mobilité durable.

- *Déplacements actifs – en général*

Six personnes ont fait part de commentaires généraux sur les déplacements actifs.

- Toutes se disent en faveur d'aménagements qui favorisent les transports actifs. Les arguments évoqués sont de diminuer la circulation automobile, de favoriser une plus grande perméabilité du quartier, de miser sur la mixité, sur la proximité et le fait que seuls 51 % des ménages de Saint-Roch sont motorisés. Plus spécifiquement, on demande de renforcer les transports actifs entre les quartiers Saint-Sauveur et Saint-Roch, de réaménager les intersections afin de renforcer le sentiment de sécurité et de créer un lien mécanique entre la basse-ville et la haute-ville au niveau de l'escalier Victoria, dans un secteur où le transport en commun ne peut accéder à la haute ville. Enfin, on propose d'améliorer la cohabitation entre les transports actifs et la circulation automobile et de desservir la place Jacques-Cartier en infrastructures piétonnes et cyclables (*CCCQSS, Vivre en ville, CDÉC de Québec, CCSR MDufour, EnGrEnAgE, Accès transports viables*).

- *Déplacements actifs – à pied*

Sept personnes sont intervenues à propos des déplacements à pied.

- Les commentaires portent principalement sur la nécessité d'améliorer la sécurité des piétons et de faciliter leurs déplacements. Plus spécifiquement, il est proposé d'améliorer les trottoirs pour faciliter les déplacements des poussettes et des personnes à mobilité réduite. On demande également d'améliorer l'aménagement des intersections, d'améliorer l'éclairage, de faire un meilleur contrôle de la vitesse des voitures sur les rues Dorchester et de la Couronne et d'aménager des rues piétonnes ou partagées. Deux personnes demandent d'allonger la durée des feux piétonniers à plusieurs intersections stratégiques, dont au coin des rues Charest et de la Couronne et des rues de la Couronne et Saint-Joseph, voire d'intégrer le feu de circulation piéton au cycle de feux de circulation. Une personne propose de faciliter les déplacements à pied d'est en ouest du quartier, dans le secteur des rues du Roi et du Prince-Édouard. Enfin, il est suggéré d'éviter de confiner en marge du quartier les aménagements pour les usagers de la marche et du vélo. (*EnGrEnAgE, CCCQSS, HBreton, YDesmarais groupe de résidants, CSSS Vieille-Capitale, CCSR MJRenaud, Vivre en ville*)

- *Déplacements actifs – en vélo*

Quatorze personnes sont intervenues à propos des déplacements en vélo.

- Toutes souhaitent qu'on améliore les aménagements permettant d'augmenter les déplacements à vélo. On propose ainsi d'augmenter le nombre de kilomètres de pistes cyclables utilitaires dans le quartier et de faire pénétrer les pistes cyclables au cœur du quartier plutôt que de les aménager en périphérie. On souhaite créer un réseau cyclable utilitaire qui traverse le quartier résidentiel dans les axes nord-sud et est-ouest et que les cyclistes puissent se rendre jusqu'au cœur du quartier (bibliothèque). Plus spécifiquement, trois personnes souhaitent que la Ville plante des contresens cyclables sur certaines rues (locales ou secondaires), vers les centres d'intérêt du quartier. Une personne suggère d'implanter des pistes cyclables à double sens sur les rues du Pont, du Prince-Édouard et du boulevard Charest, afin de créer des liens est-ouest et nord-sud. Une personne se dit en faveur de la piste cyclable sur la rue Caron. Une personne considère le trajet sur la rue du Parvis plus approprié que sur la rue du Pont, avec un sens unique vers le sud. Une personne suggère d'inclure une piste cyclable sur le futur boulevard urbain. Par ailleurs, cinq personnes font mention de la nécessité d'ajouter des supports à vélo et de prévoir des stationnements sécurisés pour les vélos aux abords des stations de transports collectifs, des pôles d'emploi et sur les artères commerciales. Il est également proposé d'inciter les commerces à en offrir. Une personne suggère d'installer des supports à l'abri des intempéries (*CCCQSS, CDÉC de Québec, Vivre en ville, CCSR MDufour MJRenaud, Accès transports viables, EnGrEnAgE, ASaint-Laurent, GLapierre, GDenis, DGagnon, Innovision, Hybride Café, CSSS Vieille-Capitale*)

- *Transport en commun*

Cinq personnes sont intervenues de façon spécifique sur le transport en commun.

- Toutes se disent en faveur de l'amélioration du transport en commun. L'aire d'attente conviviale et sécuritaire sur la rue du Roi est jugée positive. Il est d'ailleurs proposé d'intégrer des lieux d'attente de transport collectif à l'espace public. Deux personnes souhaitent que l'on pense au transport collectif et aux aménagements urbains en fonction du principe de l'accessibilité universelle. Une personne demande de développer le transport en commun entre Saint-Sauveur et Saint-Roch. Il est suggéré d'améliorer l'efficacité des voies réservées et de préparer l'arrivée du tramway en planifiant les voies en site propre. Enfin, on propose d'appuyer la tendance de la diminution du parc automobile dans le secteur par des aménagements conviviaux et sécuritaires et une desserte optimisée du transport en commun (*CCCQSS, Vivre en ville, Accès transports viables, CSSS Vieille-Capitale, ROP 03*).

- *Stationnement et parc automobile*

Huit personnes ont fait des interventions portant sur le stationnement ou la place de l'automobile.

- Six personnes sont contre l'augmentation du nombre de places de stationnement dans le quartier. Trois personnes souhaitent même que le nombre de places de stationnement soit diminué. Plus spécifiquement, une personne souhaite que le nombre de places de stationnement soit diminué dans le projet d'écoquartier. On demande également d'abolir les minimums de stationnement requis au zonage, voire d'imposer des maximums de stationnement autorisé, afin de refléter le bas taux de motorisation du quartier. Les arguments évoqués en faveur de la réduction des places de stationnement sont la réduction de l'utilisation de la voiture au profit du transport actif et en commun, la réduction de la circulation automobile au cœur du quartier, la réduction des coûts de construction et le bas taux de motorisation du quartier. Une personne souhaite que l'on trouve une alternative à la réfection du stationnement sous la place Jacques-Cartier. Une personne souhaite que la Ville fasse une évaluation du nombre de cases de stationnement disponibles (privées et publiques) et de leur utilisation, afin d'optimiser le stationnement existant et de limiter le développement de nouveaux stationnements au cœur du quartier. (*CDÉC de Québec, Vivre en ville, CCSR MDufour MJRenaud, Accès transports viables, CSSS Vieille-Capitale*).
- Deux personnes se disent en faveur d'une augmentation des places de stationnement. Les arguments évoqués sont qu'il y a un manque de places, ce qui empêche les commerçants de prospérer et que le stationnement est important pour les personnes à mobilité réduite. (*Paradigm, ROP 03*).

- *Plan de mobilité durable (PMD)*

Cinq personnes ont fait mention du plan de mobilité durable dans leur intervention.

- Quatre personnes souhaitent que le PPU reflète mieux les orientations du plan de mobilité durable et que celles-ci soient intégrées de façon concrète et pas seulement en principe. Une personne considère que le PPU ne respecte pas

l'esprit du plan de mobilité durable. Une autre personne souhaite que la Ville accélère la mise en œuvre du plan de mobilité durable, notamment concernant le transport collectif. (*CCCQSS, Vivre en ville, Accès transports viables, CSSS Vieille-Capitale, ROP 03*)

- *Boulevard urbain*

Onze personnes ont fait des commentaires à propos du futur boulevard urbain.

- Toutes se disent en faveur de l'aménagement du boulevard urbain. Les arguments évoqués sont l'élimination de la fracture urbaine qu'est l'autoroute, l'amélioration de la circulation entre Saint-Roch et Limoilou, le fait que le quartier doit pouvoir se vivre à pied, la consolidation de la trame urbaine au nord de la rue du Prince-Édouard, le fait que cela favorise tous les modes de transport, le développement d'un milieu de vie compatible avec le plan de mobilité durable (qualité, densité du bâti, mixité fonctionnelle et sociale, transports actifs et collectifs) et le fait que cela favorise les déplacements actifs. On propose d'embellir et de faciliter l'accès vers le parc linéaire de la rivière Saint-Charles et le lien dans le secteur Rothman's. Deux personnes suggèrent de prévoir la création de voies utilitaires réservées aux piétons et cyclistes dans la conception du boulevard. Il est également suggéré de planter des arbres. Deux personnes demandent que les passerelles actuelles soient maintenues et entretenues jusqu'à la réalisation du boulevard urbain. Une personne suggère de poursuivre les aménagements du boulevard urbain jusque sur les rues Dorchester et de la Couronne afin d'en apaiser la circulation automobile. Il est également proposé de créer une place publique sur le terrain de la station Ultramar afin d'intégrer le concept d'entrée de ville et de consolider le tissu résidentiel. Enfin, une personne souhaite que la transition entre l'autoroute et le boulevard urbain se fasse avant l'entrée du quartier, c'est-à-dire avant la jonction avec le futur amphithéâtre. (*YDesmarais groupe de résidants, CQ Saint-Roch, FLebel, Vivre en ville, CCSR MDufour MJRenaud, MLandry groupe de résidants, Accès transports viables, DGagnon, CSSS Vieille-Capitale, Association du design urbain du Québec*)

- *Réaménagement de rues et concept de rue partagée*

Dix personnes ont fait des interventions au sujet du réaménagement des rues ou du concept de rue partagée.

- Cinq personnes se disent en faveur du concept de rue partagée. Les arguments évoqués sont la réduction de la ségrégation entre voitures, cyclistes et piétons, la diminution de la ségrégation des piétons, notamment en rendant les trottoirs plus perméables, une diminution du trafic et une meilleure sécurité pour les enfants. Une personne en faveur du projet de rue partagée dans la rue Caron mentionne qu'il serait préférable de ne pas lier la rue Caron à la rue Simon-Napoléon-Parent afin d'éviter la circulation de transit sur Caron. Une personne souhaite que la Ville envisage l'aménagement de rues partagées partout où c'est possible, notamment sur la rue Saint-Joseph et sur les rues transversales, telles que les rues du Parvis et Caron. Une personne suggère de faire une rue

piétonne sur la rue Saint-Joseph plutôt que sur une rue résidentielle. Si le choix de rue partagée sur la rue Caron est maintenu, elle mentionne que les résidents devraient donner leur accord. De façon plus générale, il est proposé d'améliorer l'éclairage des rues pour renforcer le sentiment de sécurité, de réduire la vitesse des voitures en brisant le caractère rectiligne des rues, notamment par des resserrements aux intersections, de traiter l'entrée des rues locales à la manière d'un seuil afin de faire comprendre le caractère résidentiel et apaisé de ces voies et de réaménager certaines intersections problématiques afin d'y améliorer la place du transport actif (par exemple : l'accès au parc Victoria, les rues Saint-Anselme, Simon-Napoléon-Parent et de la Croix-Rouge, ainsi que toutes les intersections avec la rue Dorchester). Enfin, une personne suggère d'améliorer les rues qui donnent accès au parc linéaire de la rivière Saint-Charles et de développer un concept d'identité visuelle commun à toutes les rues principales et parcs du secteur (*YDesmarais groupe de résidents, CCCQSS, CCSR MDufour MJRenaud, Accès transports viables, EnGrEnAgE, CSSS Vieille-Capitale*).

- Trois personnes sont contre ou expriment des réserves par rapport au concept de rue partagée. Les arguments évoqués sont que cela risque d'occasionner des difficultés pour les personnes ayant un handicap visuel, les personnes âgées et les personnes vulnérables. Cela pourrait engendrer des difficultés de compréhension pour ces personnes ainsi que pour les enfants étant donné la perte de repères comparativement à une rue conventionnelle. Il est suggéré d'impliquer différents groupes d'utilisateurs lors de l'expérimentation. On propose d'aménager des rues piétonnes plutôt que partagées. Si le choix du concept de rue partagée est maintenu, il est suggéré de prévoir des trottoirs plus larges pour les personnes vulnérables afin d'assurer leur sécurité. (*Regroupement des personnes handicapées visuelles, ROP 03, APDA*)

3.2.6 Concrétiser le « Projet Saint-Roch TecnoCulture » en misant sur les atouts du milieu et le potentiel de mise en œuvre de l'espace public

Onze intervenants se sont prononcés sur ce sujet.

- *Place Jacques-Cartier*

Cinq personnes sont intervenues sur le sujet de la place Jacques-Cartier.

- La majorité des personnes qui sont intervenues soulignent que les aménagements technoculturels permanents devraient se faire dans un espace bétonné, notamment à la place Jacques-Cartier, dans le prolongement de la bibliothèque, ce qui renforcerait son rôle de vitrine « technoculturelle » et de pôle culturel. Dans cet esprit, le Jardin de Saint-Roch doit être préservé comme espace vert. Si l'on pense y réaliser certains projets, il doit y avoir consultation des résidents, notamment ceux situés autour du jardin, on craint la pollution sonore et visuelle. (*CCSR SGenest, CDÉC de Québec, CCSR MDufour, MLandry groupe de résidents, Syndicat d'une copropriété de Saint-Roch*)

- *Caractère inclusif du projet, signature technoculturelle du quartier, rétention des artistes*

Sept personnes ont exprimé des commentaires sur ce sujet.

- Le projet de TechnoCulture doit être un projet inclusif et se faire en concertation avec les centres d'artistes reconnus du quartier. Il doit aussi viser l'équilibre entre techno et culture en tenant compte des réalités respectives à chacun de ces milieux. La Ville doit s'assurer, par des critères clairs et un processus transparent, que les œuvres sélectionnées pour les édifices municipaux (le 1 %) ou privés respectent les orientations du quartier et les tendances contemporaines en art. Il faut miser sur le mobilier urbain et les projets architecturaux, avec intégration de l'art, pour développer la signature technoculturelle du quartier et améliorer son image de marque. Également, le projet doit favoriser la rétention des artistes, organismes, travailleurs culturels et étudiants en arts par l'accès à la propriété et aux espaces locatifs. Le caractère inclusif du projet doit se manifester par une participation des citoyens et des artistes à sa définition et dans l'aménagement des espaces publics. L'accessibilité universelle des lieux doit être prise en considération, incluant la question des personnes ayant des limitations visuelles. (*CQ Saint-Roch, CCSRS Genest MDufour, EnGrEnAgE, YDesmarais groupe de résidants, PFrappier groupe de résidants, DGagnon, ROP03*)

3.3 Accessibilité universelle; Verdissement et îlots de chaleur ; PPU pour la partie sud du quartier

- *Accessibilité universelle*

Trois personnes sont intervenues sur le sujet de l'accessibilité universelle

- Pour ces personnes, le PPU doit, de façon claire, inclure l'accessibilité universelle dans sa vision d'aménagement et mettre en œuvre l'accessibilité universelle des cheminements sur son territoire, particulièrement en provenance du boulevard Charest. Plus généralement, la Ville devrait viser à faire de l'ensemble du quartier Saint-Roch un quartier exemplaire en matière d'accessibilité universelle. En ce qui a trait aux programmes de rénovation, la Ville devrait refuser de verser une subvention aux propriétaires qui ne sont pas intéressés par des travaux de mise en accessibilité de leurs immeubles. De plus, même si un propriétaire a déjà bénéficié d'une subvention pour la rénovation, la Ville devrait autoriser le versement d'une nouvelle subvention pour ce type de travaux. Afin d'aider à la prise des décisions, il y aurait lieu de mettre en place, à l'intention des propriétaires d'immeubles commerciaux existants, des outils de validation et de mise en accessibilité des commerces. En ce qui a trait aux nouvelles constructions résidentielles, il importe de s'assurer qu'elles permettent l'accès des personnes aux prises avec un handicap physique. Par ailleurs, dans le milieu bâti, il faut trouver une solution à l'empiètement d'une rampe d'accès sur la voie publique, situation qui va à l'encontre de la réglementation municipale. Puisqu'elle regroupe tous les acteurs impliqués dans

le domaine, la Table de concertation sur l'accessibilité universelle devrait être associée aux démarches du PPU. (*CAPVISH, ROP03, APDA*)

- *Verdissement et îlots de chaleur*

Huit personnes sont intervenues sur les questions du verdissement et des îlots de chaleur.

- Pour elles, la Ville doit doter le PPU d'objectifs précis et ambitieux de verdissement et mettre en place une stratégie de végétalisation afin de contrer les polluants automobiles et industriels et lutter contre les îlots de chaleur. Il s'agit d'augmenter la canopée non seulement au parc Victoria et dans le secteur de la Pointe-aux-Lièvres, mais aussi dans les zones où il y a des terrains à construire. Pour y parvenir, il est proposé de voir le pourcentage d'aire verte comme un objectif de développement à se donner : augmenter le pourcentage d'aire verte minimale pour les nouvelles constructions ou rénovations majeures et appliquer les concepts d'efficacité végétale afin d'augmenter le pourcentage d'aire verte exigé tout en donnant aux promoteurs de la flexibilité pour satisfaire leurs besoins de développement. De plus, l'organisation de l'espace public grâce aux végétaux, par exemple sur les rues partagées, non seulement contribue au verdissement, mais aide à réduire la vitesse automobile et sécurise les piétons et les cyclistes. L'augmentation du pourcentage d'aire verte pourrait se faire en utilisant des moyens variés : toitures vertes, lierre, création de nouveaux espaces publics avec de la verdure ou des jardins urbains, olfactifs, etc. (*CCCQSS, CDÉC de Québec, CCSR FDutil MDufour MApril, MLandry groupe de résidants, Craque Bitume, CSSSVieille-Capitale*)

- *PPU pour la partie sud du quartier*

Deux personnes sont intervenues sur ce sujet.

- Dans la perspective d'augmenter la densité résidentielle, de répondre à la demande de logements pour les travailleurs et les personnes retraitées qui désirent habiter au centre-ville et en lien avec le renforcement de la vitalité économique de la rue Saint-Joseph, deux intervenants attendent avec intérêt l'élaboration d'un nouveau PPU pour la partie sud du quartier. (*SDC, GM Développement*)

4. **Fin de l'assemblée de consultation à 23 h 55.**

ANNEXE 1

Liste des intervenants

PPU – pour l’entrée de ville du quartier de Saint-Roch – assemblée de consultation du 27 novembre 2012.

Liste des personnes ayant intervenues à l’assemblée de consultation

	Prénom	Nom	Statut/Organisme	Document écrit
1.	Michel	Pagé	Société de la rivière Saint-Charles	✓
2.	Nicol	Tremblay	Comité des citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur	✓
3.	Jean-Yves	Roy	CDEC de Québec	✓
4.	Amélie	Boisvert	Conseil de quartier de Saint-Roch	✓
5.	Denis	Boulangier	Résidant	
6.	Stéphan	Sabourin	SDC du centre-ville de Québec	✓
7.	François	Lebel	Résidant	
8.	Jean	Roberge	Groupe de résidents du quartier Saint-Jean-Baptiste	✓
9.	Yves	Desmarais	Groupe de résidents	✓
10.	Simon	Gauvin	Résidant	✓
11.	Xavier	Mercier-Méthé	Vivre en ville	✓
12.	Marilyn	Dufour	Comité des citoyens de Saint-Roch - Recommandations fondamentales	✓
13.	Suzie	Genest	Comité des citoyens de Saint-Roch - Saint-Roch, Pôle culturel et technoculturel de Québec	✓
14.	Marc	Boutin	Résidant du quartier Saint-Jean-Baptiste	✓
15.	Marcel	Landry	Groupe de résidents	✓
16.	Françoise	Bellemare	Accès transports viables	✓
17.	Anne-Marie	Bonneville	Table de quartier l’EnGrEnAgE de Saint-Roch	✓
18.	René	Binet	Regroupement des personnes handicapées visuelles (régions 03-12)	✓
19.	Marie-Hélène	Saint-Pierre	Comité d’action des personnes vivants des situations de handicap CAPVISH	✓
20.	Alexandre	Saint-Laurent	Résidant	

	Prénom	Nom	Statut/Organisme	Document écrit
21.	Geneviève	Lapierre	Résidante	
22.	Martin	April	Comité de citoyens de Saint-Roch – La destinée de la place Jacques-Cartier	✓
23.	Frédéric	Dutil	Comité de citoyens de Saint-Roch – Le verdissement pour le bénéfice de tous	✓
24.	François	Marchand	Résidant	
25.	Jean	Campeau	GM Développement	✓
26.	Jérémie	Ernould	Boutique Baltazar	
27.	Gabriel	Denis	Résidant	
28.	Jean-Philippe	Lemieux	Hybride Café	
29.	David	Gagnon	Résidant	
30.	Fabien	Gautrais	Résidant	
31.	Pierre	Frappier	Groupe de résidants	✓
32.	Marc	Lortie	Innovision	
33.	Rachel	Vincent	Craque Bitume	✓
34.	Claude	Fortin	Coutier immobilier agréé	
35.	Marie-Josée	Renaud	Comité des citoyens de Saint-Roch – Plan de mobilité durable, plan directeur du réseau cyclable et PPU de Saint-Roch : des objectifs cohérents ?	✓
36.	Marie-Josée	Renaud	Résidante	✓
37.	Suzie	Cloutier	Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale	✓
38.	Sophie	Gagné-Clermont	Association du design urbain du Québec	✓
39.	Renée-Claude	Auclair	Résidante	
40.	Pierre	Hamon	Festival de magie	
41.	Stéphan	Dion	Paradigm	
42.	Luc	Vincent	Fiducie de placement immobilier ALLIED Properties	✓
43.	Olivier	Collomb-d'Eyrammes	Regroupement des organismes des personnes handicapées de la région 03 (ROP 03)	✓
44.	Simon	Brosseau	Les Bossus, président de la SDC du Centre-ville de Québec	
45.	Marie	Carrier	Résidante	
46.	Christian	Provencher	Résidant	
47.	Marie-Noël	Larpise	Travailleuse chez Paradigm	
48.	Patrice	Fortin	Résidant, autre quartier	
49.	Louis	Massicotte		

	Prénom	Nom	Statut/Organisme	Document écrit
50.	Jasmins	Desharnais	Maison de Thé Camellia Sinensis	
51.	Alexandre	Savoie Perron	Résidant	
52.	Adéline	Bazoge	Résidante	
53.	Hélène	Breton	Résidante	
54.	Olivier	Meyer	Résidant, quartier Saint-Sauveur	
55.	Éric	Courtemanche	L'InterMarché	
56.	Julie	Montreuil	Association des personnes avec une déficience de l'audition (APDA)	✓
57.	Guy	Dionne	Syndicat d'une copropriété de Saint-Roch	
58.	Louis.H	Campagna	Résidant	
59.	Marie-Ève	Ouellet	Résidante	
60.	Brigitte	Lasalle	Résidante	